



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 24333

Texte de la question

M. Yves Rome appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la coexistence au sein de la catégorie des personnels de son ministère de deux corps, celui des agents administratifs (E2 et E3) et celui des adjoints administratifs (E4, E5, NEI). Ces personnels, quel que soit leur corps, exercent les mêmes métiers, ont les mêmes responsabilités et se voient indifféremment confier les mêmes tâches, la seule différence résidant donc dans leur salaire. Il semblerait ainsi que, objectivement, le maintien de ces deux corps ne se justifie plus et génère des disparités de traitement mal ressenties. Il lui demande donc ses intentions en la matière et, particulièrement, s'il entend donner suite à l'audit du dispositif OMEGA réalisé en 1995 qui concluait à la fusion en un seul corps des agents administratifs et des adjoints administratifs.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [M. Yves Rome](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24333

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 391

Réponse publiée le : 1er mars 1999, page 1239